



# COMPTE RENDU CGT

## 22 Mai 2017

### Réunion de « négociation »

### Accord 'Intéressement' 2017/2019

En préambule, la CGT tient à rappeler sa position politique et syndicale quant aux « accessoires de salaire » délivrés par la Direction de l'entreprise

**La CGT est sur la bataille salariale avant tout.**

Le mode opératoire de la délivrance de l'intéressement s'inscrit dans la logique du capital. Il exprime la volonté d'associer les salariés à des objectifs de « productivité », de « rentabilité » qui sont fixés par les patrons.

LA CGT s'est fixée pour but de remmener sur ce sujet la bataille des idées avec l'objectif d'éradiquer ces formes de rémunérations qui sont concurrentes d'un véritable salaire mensuel nous permettant de vivre correctement.

Par ailleurs, est-il nécessaire de rappeler que système joue directement contre l'emploi en ce qui concerne la productivité et contre les augmentations générales de salaires pour ce qui est de la rentabilité ?

**L'intéressement comme la participation sont un moyen, pour la direction de contenir le mécontentement des salariés et de ne pas augmenter les salaires. (+0,5% cette année !)**

Il est la « carotte » de la direction afin d'obtenir encore plus de performance et d'intégration des objectifs de plus en plus important dans... l'esprit des salariés qui sont les véritables créateurs de richesses de l'entreprise.

Par ailleurs n'oublions pas aussi que cette part variable de « rémunération » qui se substitue aux augmentations de salaire est la moins soumise aux cotisations salariales ce qui impacte depuis des années fortement les régimes sociaux de retraite, de sécurité sociale que les grands patrons et leurs relais gouvernementaux rêvent de pouvoir complètement privatiser !

**C'est enfin, à travail égal, un système de rémunération inégal entre salariés !**

## **PRESENTS POUR LA DELEGATION CGT**

zohra abdallah (carrefour sevrans)  
samy roudouci (carrefour chelles)  
malika rebbani (carrefour stains)  
jimmy aglas (carrefour stains)

- Présentation des docs
- « Bilan » des précédents accords
- Rappel des critères et bla bla habituel de la direction nationale.
- « Bilan » des 3 dernières années
- « Enveloppe » distribuée : plusieurs millions d'€ sur 2016 (d'après la direction)

### **FO :**

- Le critère du parcours client n'est pas fiable au vu des résultats
- Revoir ce critère du parcours client.
- Rajouter des critères sur la parcours client

### **CFE-CGC :**

- Pense que les critères doivent être reparti sur les salaires brut et que la partie fixe magasin. Avoir 2 critères uniquement

### **CFDT :**

- Reste sur l'intéressement « aux résultats », ce qui « est une récompense pour les salariés afin qu'ils puissent retrouver un élément de motivation »
- Demande à la direction un « engagement » sur un montant ou au moins sur une « enveloppe globale »
- Demande vérification des données économiques.

### **La direction :**

- La direction répond attendre certains décrets ? vérifier la possibilité avec l'URSSAF ?
- Plus d'accord d'intéressement pour cause de « problèmes économiques » serait un « mauvais signal » pour les salariés
- La question de la direction comment le faire vivre ? intégrer le client mystère dans les critères ? revoir le parcours client et intégrer de nouveaux critères ?

## **Prochaines réunions**

30mai 10h30  
6 juin 10H30

*La Délégation CGT Carrefour Hypermarchés  
Lundi 22 Mai 2017.*